

137, Avenue Roger-Salengro

13002 MARSEILLE

Téléphone : 91.04.85

91.05.06

ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
LA MUTUELLE DES P.T.T.

Lettre à tous les syndiqués à la C.G.T.

Chers Camarades,

Dans la période actuelle, les adhérents des Bouches-du-Rhône à la Mutuelle Générale des P.T.T. votent pour renouveler le tiers de leur comité de section. Cela est l'affaire des mutualistes, diront certains, et ils auront raison !

Pour la première fois dans notre département, cette élection a lieu par correspondance et non en assemblée générale bidon comme par le passé, et de ce fait, pour la première fois aussi, la grande majorité des mutualistes participera aux élections.

Dans ces conditions, faut-il s'étonner, comme le fait la Mutuelle dans un tract qui vient d'être adressé à tous les mutualistes, que la C.G.T. soutienne des candidats ?

Mais en vertu de quel principe démocratique les mutualistes, syndiqués à la C.G.T. devraient-ils n'être pas représentés au sein des conseils d'administration, les syndiqués C.G.T. sont-ils frappés d'inégalité ?

Nous laisserons de côté la violence des attaques des actuels dirigeants nationaux de la Mutuelle contre la C.G.T. et pour n'être pas en reste ni du Pouvoir Giscardien, ni du syndicalisme de FO, ils y ajoutent un couplet d'anticommunisme.

Pour le moment nous vous demandons de réfléchir et de faire réfléchir l'ensemble du personnel à quelques questions :

* Si la Sécurité Sociale ne rembourse pas suffisamment, c'est parce qu'elle a été démantelée, brisée, ligottée et pillée par la coalition gouvernement patronat - F.O.

= par les charges indues.

= par le refus d'augmenter les tarifs de la nomenclature.

= par la prise en main des conseils d'administration dont les présidences ont été partagées par FO et les patrons.

= par la signature de la convention nationale médecin sécurité sociale, autorisant de scandaleux dépassements de tarifs à la charge des assurés.

Cette convention a été signée par M. DERLIN, représentant F.O.

- Pourquoi ne dénonce-t-on pas le fait que l'Administration, conformément à la loi, devrait subventionner la Mutuelle, dans une proportion pouvant aller jusqu'au quart des cotisations mutualistes ?
- Pourquoi ne dit-on pas qu'il est possible de trouver des ressources nouvelles tout simplement en augmentant nos salaires : les 200 F pour tous et 1.700 F minimum auraient rapporté plus de 5 milliards d'AF à la Mutuelle, ce qui aurait permis une meilleure couverture sociale ! La signature par FO de la convention salariale a donné l'occasion de refuser la satisfaction de nos revendications.
- Pourquoi ne dit-on pas qu'en 1978, en application de la loi votée le 14/74, les prestations seront diminuées de 25 % environ mais les cotisations par applications à des régimes complémentaires obligatoires seront augmentées de 100 à 150 % ?
- Pourquoi les dirigeants nationaux de FO ne s'associent pas à la défense de la Sécurité sociale, sinon parce qu'ils ont pieds et mains liés avec le CNPF et le gouvernement.
- Pourquoi les dirigeants FO, seuls en tant que représentants d'organisation syndicale représentative, ont refusé de signer le protocole sur la défense de la sécurité sociale, élaboré par 25 organisations, mutualistes syndicales et les partis de gauche ?

On comprend mieux alors que les dirigeants nationaux de la Mutuelle, dont

ATTENTION : Tout bulletin laissant apparaître plus de 8 noms sera déclaré nul.